

## **Circulaire du 26 mai 1971 relative aux matériaux placés au contact des denrées alimentaires**

Cette circulaire du Ministère de l'Agriculture, publiée après avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, complète les listes positives de la circulaire du 2 avril 1969, et rappelle que les conditions générales de pureté sont celles fixées par la circulaire n°176 du 2 décembre 1959 pour les pigments et colorants.

**Mots-clés : liste positive ; plastique ; polymère ; critère de pureté ; colorant ; LMS ; revêtement organique ; restriction d'emploi ; additif ; dispositif de fermeture ; caoutchouc ; silicone**

---

**Fichier(s) joint(s) (0):**

**Article(s) relatif(s) (0):**

**Lien(s) externe(s) (0):**